



## PERMIS A2



### **Définition :**

Motocyclettes avec ou sans side-car : - puissance maxi 35 kW (47 CV), rapport poids/puissance maxi 0.2 kW/kg La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus du double de sa puissance.

Conditions requises :

- Avoir minimum 18 ans